

## LEXIQUE ET ILLUSTRATIONS

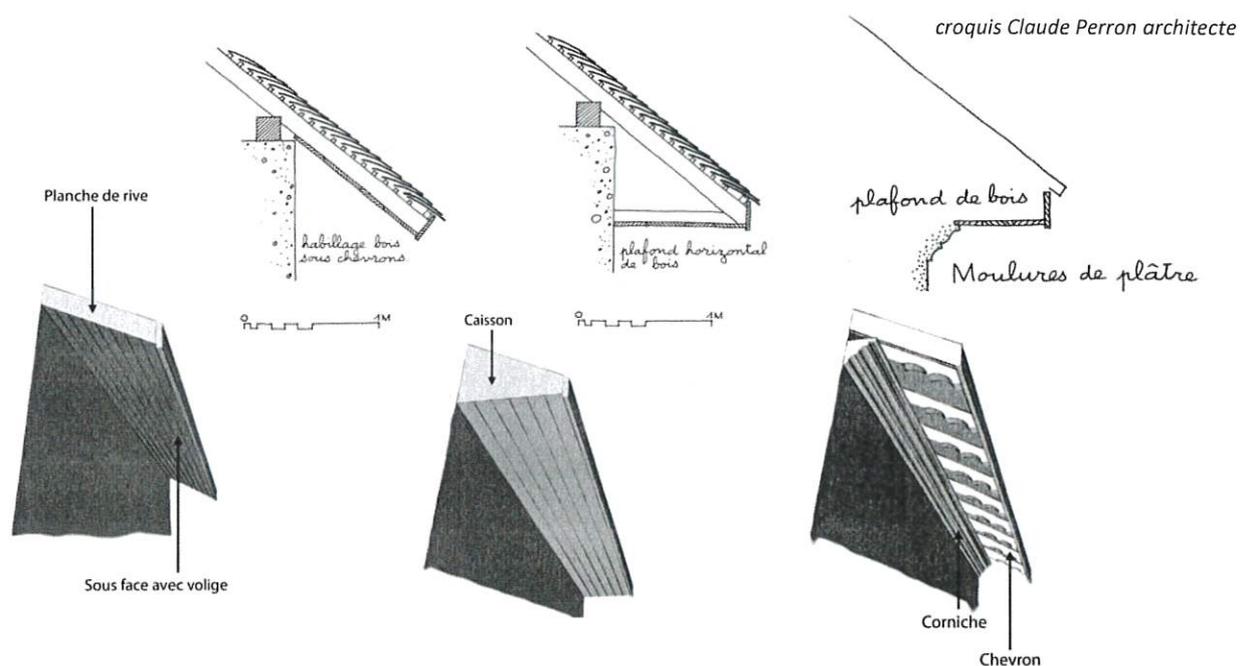
**Alignement** : limite séparative d'une voie publique et des propriétés riveraines. Quelle que soit la régularité de son tracé, cette limite vaut verticalement à l'aplomb d'elle-même.

**Allège** : partie de maçonnerie fermant une ouverture entre le sol et l'appui de la fenêtre.

**Appareil ou appareillage** : assemblage déterminé d'éléments taillés d'une construction.

**Appui** : élément de maçonnerie formant la partie inférieure d'une baie.

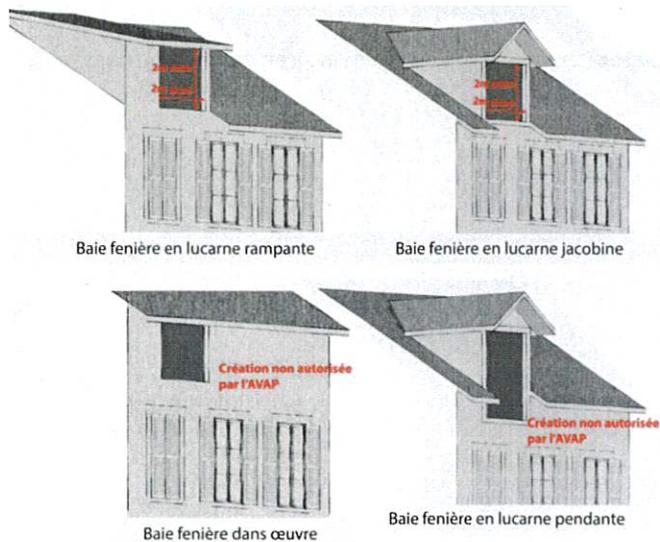
**Avant-toit** : partie d'un toit qui fait saillie sur la façade gouttereau, également appelée débord de toit.



**Badigeon** : lait de chaux coloré appliqué sur des enduits ou sur des parements de pierre.

**Baie** : ouverture laissée dans un mur pour y poser une fenêtre, une porte ou pour y ménager un passage.

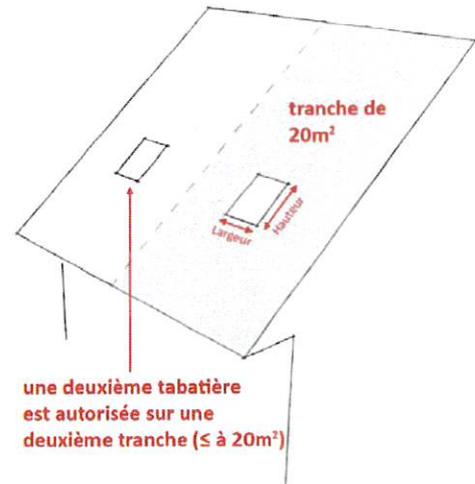
**Baie fenière** : ouverture en façade ou en toiture (lucarne), traditionnellement utilisée pour acheminer le foin dans le grenier.



**Bâti ancien** : considéré au sens réglementaire comme tout bâtiment construit avant 1948.

**Chaîne d'angle** : harpage des pierres d'angle de deux murs assurant la stabilité de l'angle; par extension, décor de pierre de taille ou d'enduit exprimant la valeur structurelle de l'angle de deux façades.

**Châssis de toiture** : châssis vitré ouvrant qui a la même inclinaison que le versant de toit sur lequel on l'adapte. L'axe de rotation se situe environ au milieu de l'ouverture.



**Chien-assis** : désignant à l'origine une lucarne de petite dimension propre aux toits à faible pente, couverte par un rampant unique, le terme "chien-assis" est maintenant communément employé pour une lucarne dite Jacobine.

**Chevron débordant (ou saillant)** : saillie de toit qui se trouve à l'égout d'un pan de couverture pour protéger les façades et toutes les saillies qu'elles comportent.

**Construction neuve** : réalisation d'un bâtiment totalement nouveau. Se distingue d'autres travaux de réhabilitation ou consistant à réaliser l'extension d'un bâtiment existant.

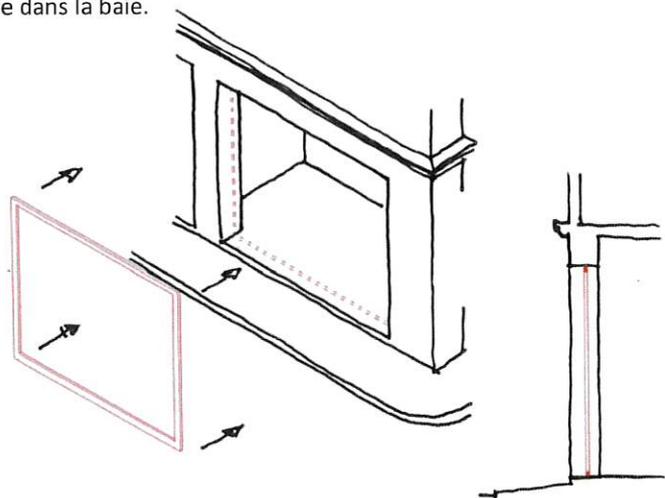
**Cordon ou bandeau** : ornement en saillie qui a la forme d'une moulure unie et qui marque la séparation entre les étages d'un immeuble, moulures ou corps de moulures horizontales.

**Corniche** : partie saillante couronnant la façade d'un édifice, d'un pilier ou d'un pilastre.

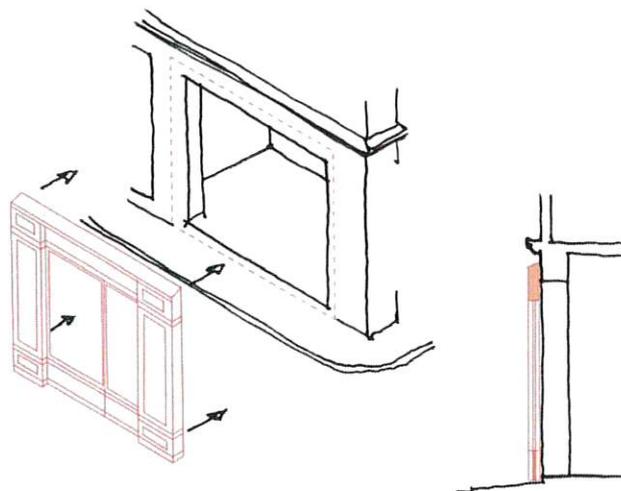
**Débord de toit** : partie de charpente en avancée du mur en élévation.

**Devanture** : façade d'un commerce, souvent composée d'un soubassement, d'un entablement et de panneaux, vitrés et sur les côtés, le cas échéant, de caissons.

**Devanture en tableau** : devanture insérée en feuillure dans la baie.



**Devanture en applique** : devanture plaquée contre la façade.



**Eau-forte** : l'eau-forte ou détrempe à la chaux (1 volume de chaux pour 5 à 6 volumes d'eau) est plus transparente que le badigeon. Par rapport au badigeon, l'eau-forte contient proportionnellement moitié moins de chaux.

**Égout du toit** : l'égout de toiture est le point le plus bas du versant de la toiture au niveau de la corniche.

**Encadrement** : ornement en saillie qui entoure une ouverture (fenêtre, porte).

**Enrochement cyclopéen** : ensemble de gros blocs de roche utilisés pour la réalisation de soutènements.

**Épaufrure** : éclat accidentel sur l'arête d'une pierre ou d'une brique.

**Étage courant** : correspond aux étages d'un immeuble compris entre le rez-de-chaussée et les combles, formant le corps du bâtiment.

**Extension** : réalisation d'une partie neuve accolée à un bâtiment existant. Dans le règlement, elle n'est pas soumise aux règles propres aux bâtiments neufs.

**Façade principale** : correspond à une façade donnant sur la rue ou sur un jardin d'agrément, généralement richement décorée et accueillant l'entrée de l'édifice, en opposition aux façades pignons ou arrière qualifiées de façades secondaires.

**Faîtage** : partie supérieure de la toiture à la jonction des pans de toit.

**Front bâti** : ensemble des façades de construction donnant sur la rue.

**Gabarit** : en urbanisme, désigne la taille et la forme générale que peut prendre un bâtiment en fonction des règlements d'urbanisme. Un gabarit se décompose souvent en deux parties : une hauteur sur rue, qui correspond à la hauteur maximale de la façade verticale au bord de la voie de circulation. Et, un couronnement, qui définit la taille et la forme dans laquelle doivent s'inscrire les combles.

**Héberge** : partie supérieure du bâtiment le moins élevé dans le cas de contiguïté de deux bâtiments d'inégale hauteur.

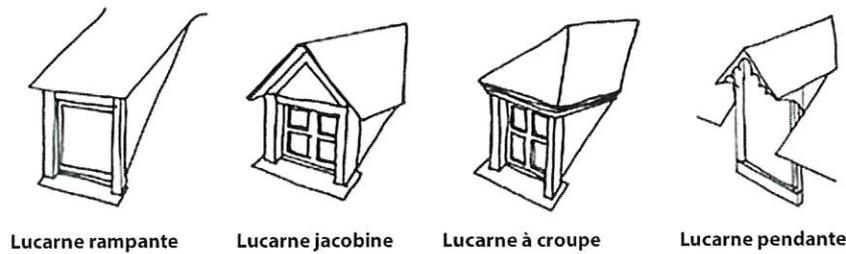
**Jambage** : face du piédroit parallèle au mur comprenant la baie.

**Linteau** : poutre en pierre, bois ou métal couvrant une baie et présentant une face intérieure plane et dégagée.

**Local annexe** : construction attenante ou non attenante à une habitation et située sur la même unité foncière, dont l'usage et le fonctionnement sont liés à cette habitation, tels que garages, abris de jardin, piscines, ...

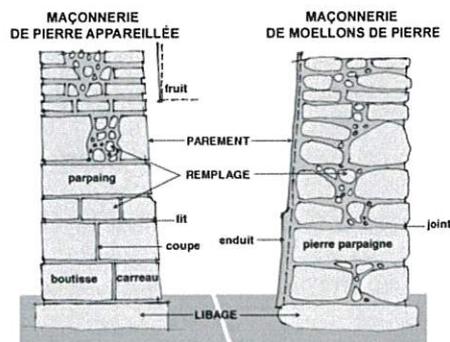
**Lucarne** : ouvrage édifié sur un toit et comprenant une ou plusieurs ouvertures destinées à éclairer et à aérer le

comble. Une lucarne comporte généralement une façade dans laquelle est placée la fenêtre, deux côtés appelés « jouées », un toit composé d'une petite charpente supportant les éléments de couverture.



**Modénature** : profil des moulures, éléments moulurés de la façade.

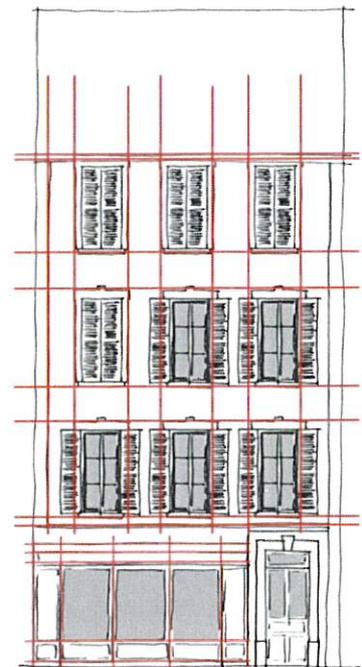
**Moellon** : pierre de petites dimensions, irrégulière, non taillée ou partiellement taillée, façonnée et utilisée dans la construction. Les maçonneries de moellons sont destinées à être enduites.



**Mortier** : matériau composé de sable et de chaux utilisé en liaison entre les pierres, les briques ou en enduit.

**Nu de façade** : face extérieure de la façade.

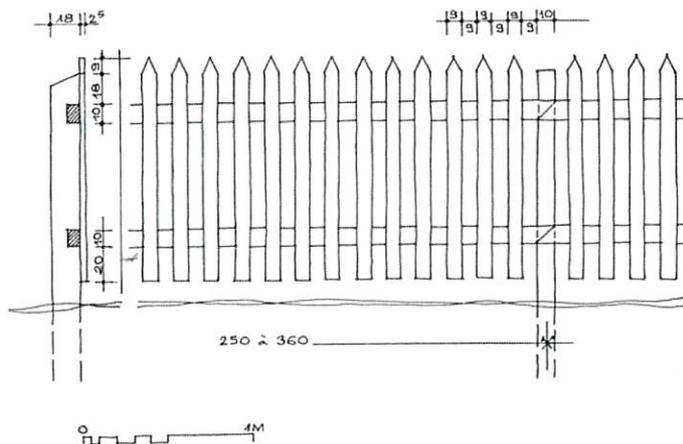
**Ordonnancement (d'une façade)** : c'est la manière dont les percements d'une façade ont été disposés les uns par rapport aux autres. Souvent, cette disposition est directement liée à l'organisation structurelle du bâtiment : elle permet de reprendre correctement les descentes de charges.



*Axes de composition d'une façade ordonnancée.  
Lorsque le rez-de-chaussée accueille une devanture,  
il obéit généralement à un ordonnancement différent des étages courants.*

**Parement** : surface visible d'un élément de construction (pierre, brique, enduit, mur,...).

**Palisson** : clôture de bois présente dans la vallée de l'Ubaye.



croquis Claude Perron architecte

**Pierre de taille (maçonnerie de)** : maçonnerie montée entièrement avec des pierres taillées, présentant des pans dressés et des arêtes vives qui donne des joints rectilignes sur le parement de la maçonnerie.

**Pierre vue** : maçonnerie dont les joints affleurent avec le parement des moellons de construction.

**Ravalement** : opération consistant à restaurer un enduit ou à ré-enduire une façade ou un parement.

**Refend** : mur porteur, montant de fond et formant une division intérieure. Le mur de refend peut monter des fondations jusqu'aux combles et se terminer par un pignon.

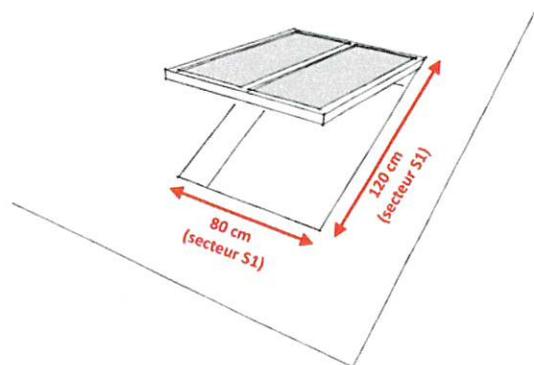
**Réhabilitation** : conservation et restauration d'un édifice, cette opération peut entraîner des consolidations et modifications mineures.

**Saillie** : avancée de dimensions modestes par rapport au plan de façade, modénatures, décor.

**Solin** : couvre-joint à la jonction d'un versant et du mur contre lequel ce versant s'appuie.

**Substructions** : ensemble des travaux de maçonnerie qui forment la base d'une construction.

**Tabatière de toiture** : châssis vitré ouvrant qui a la même inclinaison que le versant de toit sur lequel on l'adapte. La tabatière à l'ancienne s'ouvre par « projection panoramique », l'axe de rotation étant situé dans le haut de l'ouverture.



**Tableau** : face du piédroit d'une baie, parallèle à l'axe de celle-ci en plan.

**Travée** : pour un plancher, espace entre deux poutres ; pour une façade, espace entre deux axes verticaux de baies superposées.

